



La société **RES France**, devenue fin octobre filiale du groupe sud-coréen Hanwha, prévoit d'installer **7 éoliennes de 165m de haut** sur 2 zones des crêts entre Machézal, Joux et Saint-Cyr de-Valorges. Son étude d'impact a fait l'objet de fortes critiques de la Mission régionale d'autorité environnementale cet été.

Son dossier de demande d'autorisation environnementale fait aujourd'hui l'objet d'une enquête publique :

nous sommes tous invités à donner nos avis.

C'est la dernière occasion de faire entendre officiellement nos voix ! Et de faire en sorte que les Préfets de la Loire et du Rhône nous entendent avant qu'ils ne décident de donner leur autorisation à ce projet, ou non...

JOUX - MACHÉZAL - VIOLAY
ST-CYR-DE-VALORGES

URGENT ENQUÊTE PUBLIQUE

du 15 nov. au 15 déc.



C'EST CE QUE VOUS VOULEZ ?

Photomontage réalisé par l'APME :
les 7 éoliennes prévues, à l'échelle,
telles qu'elles seraient visibles,
ici depuis le GR7, côté Violay.

APME - Association des Amis de la Protection des Monts Éole
2780 Route de St Cyr, 42780 Violay
e-mail : apme.4269@gmail.com - site : www.asso-apme.fr
tél : 06 61 25 58 12 (Baptiste Garin) - 06 71 10 07 18 (Marc Pieltain)

L'ÉOLIEN INDUSTRIEL ?

Si on mettait des éoliennes partout où la loi l'y autorise, **l'industrie éolienne** ne fournirait que 4% de la consommation d'énergie française (cf rapport 'Chiffres clés de l'énergie 2021' - Ministère de la transition écologique).

L'énergie éolienne n'a donc **pas d'effet sensible** sur le changement climatique, comme l'ont récemment confirmé plusieurs commissions d'enquête parlementaire.

Par contre, les éoliennes posent une **multitude de problèmes**.

- **Ecologie** : impact sur la biodiversité, la santé des animaux sauvages et d'élevage.

- **Santé humaine** : selon l'Académie Nationale de Médecine, les éoliennes affectent la santé d'une partie des riverains.

- **Économie** : la présence d'éoliennes entraîne **perte de la valeur immobilière et d'attractivité des territoires**, et hausse du prix de l'électricité (cf enquête *Capital* du 7 oct.).

NON aux mégaéoliennes qui massacrent nos territoires pour le bénéfice de quelques-uns.

OUI à des alternatives de production adaptées à nos territoires, pour le bénéfice de tous ! Les solutions existent, et de nombreux villages s'en emparent en France : solaire thermique, biomasse, photovoltaïque, méthanisation, et hydrolien.

Réagissons en faisant le bon choix !

JE VEUX AGIR : COMMENT ?

1 - Où trouver le dossier soumis à enquête ?

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale pour mieux comprendre ce projet de parc éolien et son impact. **Informez-vous !**

- **À télécharger** sur le site www.registre-dematerialise.fr/2638
- **Version papier** consultable par chacun dans les mairies de Joux, Machézal et St-Cyr-de-Valorges à leurs heures d'ouverture.

2 - Qui peut participer, et quand ?

L'enquête publique est ouverte **du 15 novembre au 15 décembre midi - après, il sera trop tard**. Elle est **ouverte à toutes et tous**, quel que soit son lieu de résidence, sans restriction d'âge ou de nationalité.

3 - Comment donner son avis ?

Chacun peut faire connaître ses **observations et propositions** relatives au projet soumis ici à enquête, et ce **par 5 moyens** :

• Lors des permanences du commissaire enquêteur :

M. Pierre FOUVET, commissaire enquêteur, sera présent dans les mairies des 3 villages à ces dates et horaires :

- lundi 15 nov. - 9h-12h - Saint-Cyr-de-Valorges
- samedi 20 nov. - 9h-12h - Machézal
- jeudi 25 nov. - 14h00-17h00 - Joux
- mardi 30 nov. - 13h15-16h15 - Saint-Cyr-de-Valorges
- samedi 11 déc. - 9h00-12h00 - Joux
- mercredi 15 déc. - 9h00-12h - Machézal

• Via le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2638>

• Directement par email :

A cette adresse : enquete-publique-2638@registre-dematerialise.fr

N.B. : les contributions par courriel seront mises en ligne sur le site du registre dématérialisé. Si le contributeur demande l'anonymat, sa contribution sera publiée avec les seules mentions de son prénom et de sa commune de résidence (il est conseillé de les indiquer).

• En mairie, aux heures d'ouverture :

Le public peut consigner ses observations et propositions directement sur le registre, en mairie, aux horaires d'ouverture :

Machézal : du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00, samedi de 9h30 à 12h00

Saint-Cyr-de-Valorges : lundi et mardi 9h00-12h00 / 12h45-16h15, vendredi de 14h00 à 17h30

Joux : lundi et jeudi de 14h00 à 18h00, mercredi et vendredi 9h00 à 11h30, samedi 27 novembre de 9h00 à 11h30, samedi 11 décembre de 9h00 à 12h00

• Par courrier :

Lettre adressée au commissaire enquêteur, M. Pierre FOUVET, en notant sur l'enveloppe : "A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur - Enquête publique préalable à une demande d'autorisation environnementale concernant le projet présenté par la société S.A.S. Eoliennes entre Loire et Rhône - Mairie de Machézal - 28 place de la Mairie - 42114 - Machézal"

N.B. : la préfecture exige d'ajouter sur l'enveloppe « Ne pas ouvrir » - par exemple, en haut à gauche.

(Source : arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2021)